

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

-----

**2011 SG 176** : Subvention à l'association Arts, cinéma et enseignements (11e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet en délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Art, cinéma et enseignement » ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 19 septembre 2011 ,

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2500 euros au titre de 2011 est attribuée à l'association Arts, cinéma et enseignement

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 314 chapitre 65, nature 6574, ligne 02006 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.